



MORSURE de chien sur une enfant

Par **renadeje**, le **10/10/2008 à 08:43**

Il y a maintenant 2 ans, mon frère étant en vacance, nous avons gardé sa maison et leur chien (un labrador) qui est habitué aux enfants puisqu'ils qu'ils ont 3 enfants en bas âge. Des amis sont venus avec leur fille de 4 ans, au moment de passer à table, une personne a coté de moi dit à la petite fille : « viens t'asseoir sur le banc à côté de moi on va manger », la mère de la petite fille répondit : « non, elle ne mange pas à table, elle va rester par terre », quelques secondes après ça, le chien à mordu cette dernière au visage (nous avons des témoins comme quoi elle faisait du mal au chien, et que ces parents ne disaient rien. Cette dernière a été hospitalité et à subit une opération. Au jour d'aujourd'hui une personne de l'assurance est venu chez mes parents pour obtenir le numéro de mon assurance (hors étant toujours chez mes parents, je ne savais pas du tt à ce moment que je devais avoir une assurance civile), mon frère à fait des démarches auprès des assureurs puisque le chien est entièrement assuré pour tous dommages qu'il pourrait occasionné mais sans succès, on nous réclame donc de payer tous les frais qui ont étaient engagé dans ce dossier. Le problème est que je n'ai pas les moyens de payer et que je trouve tout à fait injuste que tout se reporte sur moi alors que le chien n'est même pas à moi et que ce chien soit assuré pour tous dommages. Je suis totalement désespéré, Que puis je faire pour me sortir de cette situation qui pourrait ruiner ma vie ?

Comment puis je riposter à cela ?

Les parents n'ont t'il pas une obligation de surveillance sur leurs enfants ?

Aider moi, merci